



Destiné à

Tous les membres de l'Association

Berne le 19 juin 2015/sc/ym

Procès-verbal

Motif Assemblée générale de l'Association suisse des officiers d'état civil
Date 19 juin 2015
Heure 14.00 – 15.20 (partie statutaire)
Lieu Salle communale, rue Neuve 10, 1450 Sainte-Croix
Présidence Roland Peterhans
Procès-verbal Brigitte Schweizer
Présence selon liste séparée

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2014 à Berne
2. Rapport annuel 2014
3. Comptes 2014
4. Budget et cotisations 2016
5. Démission de l'Association européenne des officières et officiers d'état civil
6. Election
 - a) Comité
7. Divers

Monsieur Roland Peterhans ouvre l'Assemblée en saluant nos membres d'honneurs, nos invités suisses, représentants des Associations cantonales, représentants des Autorités cantonales, les invités venants d'Europe dont le Vice-président de l'Association européenne Monsieur Simon Rijdsijk et pour terminer un salut très cordial à Monsieur le Président du Conseil national Stéphane Rossini.

Quelques membres se sont excusés pour cette Assemblée générale.

Monsieur le Président du Conseil national Stéphane Rossini adresse ses salutations aux participants. Il indique que la cohésion sociale pour notre société est indispensable. Ce qui ne va pas de soi. Elle doit être protégée et soignée. Sans un respect réciproque la paix dans le monde ne sera pas possible. Infostar est aujourd'hui un instrument très important et les offices de l'état civil sont un partenaire incontournable pour la politique.



Monsieur Simon Rijdsdijk, Vice-président de l'Association européenne profite de l'occasion qui lui est donnée pour saluer tous les participants. L'évolution de l'état civil est vertigineuse. Tout devient plus complexe et l'amour n'a pas de frontières. Tout un chacun devient de plus en plus mobile. C'est pour cela qu'il est important que les officières et officiers de tous les pays puissent échanger leurs expériences. L'Association européenne permet de concrétiser cet échange.

84 membres présents ont le droit de vote. Majorité absolue 43 voix. Les scrutateurs sont Messieurs Simon Schlup et Marco Brander.

Monsieur Paul Dayer (1916 – 2015) membre d'honneur est décédé durant l'année. Il fût nommé au Comité en 1968. Il occupa le poste de Président de 1975 – 1980. Nous garderons un bon souvenir de lui.

L'ordre du jour a été accepté

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2014 à Berne

Le procès-verbal a été accepté avec remerciements à son auteur Madame Brigitte Schweizer et pour la traduction à Madame Yolande Michel.

2. Rapport annuel 2014

Vous trouverez le rapport annuel sous le lien www.zivilstandswesen.ch / www.etatcivil.ch / www.statocivile.ch . Le rapport annuel porte sur le calendrier des tâches 2014. Le Comité renonce à la lecture de ce rapport. Madame Alexandre Rohrer, Vice-présidente soumet à l'acceptation le rapport annuel présenté par notre Président Monsieur Roland Peterhans.

3. Comptes 2014

Vous trouverez les comptes annuels sur notre site web.
Les comptes ont été révisés par la fiduciaire „Graffenried Treuhand“ et présente un déficit de Fr. 22'933.89. Mais la subvention fédérale 2014 n'a pas encore été versée.
La fiduciaire Graffenried Treuhand SA a vérifié les factures annuelles et recommande aux membres d'accepter et de donner décharge au Comité pour les comptes 2014.
Aucune question n'est posée et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Budget et cotisations 2016

Le budget 2016 prévoit un déficit de Fr. 25'000.00. Aucune question n'est posée à propos du budget présenté. Il est accepté à l'unanimité.
Les membres ont voté unanimement pour conserver les cotisations au montant de Fr. 20.- annuel.



5. Démission de l'Association européenne des officières et officiers de l'état civil

Il est présenté une image de la dernière Assemblée générale européenne à Kassel. 150 personnes étaient présentes.

Messieurs Willi Heussler et Roland Peterhans motivent notre démission comme suit.

Petit retour en arrière.

Le 24.03.2000 est discuté à Bad Salzschlirf (D) en la présence de l'Allemagne, L'Autriche, la Suisse, l'Italie, la Hollande et la Pologne un projet de statuts pour l'Association européenne.

Le 19.05.2000 à Noordwijkerhout (NL) en présence de tous les pays mentionnés plus haut, sauf la Suisse, l'Association européenne est créée.

Le 11.05.2001 lors de la 74ème Assemblée générale de l'Association suisse à Schaffhouse, les membres ont accepté de rejoindre l'Association européenne.

Ont encore rejoint par la suite l'Association européenne, la Belgique, la Sloveenie, la Roumanie, la Grande-Bretagne et la Slovaquie.

L'Autriche a quitté l'Association européenne en 2014. La raison de cette démission n'est pas connue.

A Zug en 2013 sous l'ordre du jour No 5 le Comité avait renommé en début de séance l'objet proposé en vote en ce qui concerne notre démission de l'Association européenne. Le Comité avait logiquement remis à l'ordre du jour de l'Assemblée 2014 cet objet. Pour le retirer ensuite avant le début de l'Assemblée.

Aujourd'hui en 2015, 0,5% des membres de l'Association suisse présentent leurs intérêts pour l'Association européenne et prennent part aux Assemblées. Au congrès européen en 2006 couplé avec l'Assemblée générale de l'Association suisse à Engelberg 150 de nos membres on prit part.

Les congrès européens ne sont pas traduits en français. Un employeur n'accorde pas volontiers 3 jours de congé et une charge financière d'environ Fr. 1'000.00 pour que son employé participe à l'étranger à un congrès européen.

En outre, la Suisse est le seule pays qui ne fait pas partie de l'Union européenne.

Actuellement 10 pays sont membres. Il y a eu une démission massive de la CIEC (7 membres sur 14). Ces derniers temps, l'Association européenne ne s'est occupée que de problèmes internes tels que règlements, médias, financements futurs, tâches du comité consultatif/programme des commissions et finances.

Toutes les personnes sont invitées à suivre un congrès de l'Association européenne qu'elles soient membres ou pas de cette Association.

Le coût de participation en 2014 pour notre Association s'élève à Fr. 9'800.00 (cotisations, participation aux frais de représentation, commissions et congrès) ce n'est pourtant pas l'argument principal qui motive notre démission.

Pas de question sur ce sujet et le Comité procède au vote. Les scrutateurs comptent les voix ainsi

oui (pour une démission de l'Association européenne)	42 voix
non (contre la démission)	24 voix
Abstention	9 voix

Dès lors, le Comité suisse présentera sa démission pour fin 2015 le délai étant de 6 mois.



6. Election

Madame Fränzi Bürki responsable de notre Homepage a donné sa démission après 3 ans au sein de notre Comité.

Nous la remercions vivement pour le travail accompli.

L'année passée, c'est Madame Karin Banderet qui avait quitté notre Comité et elle n'a pas été remplacée. Dès lors, le Comité vous propose aujourd'hui 2 nouvelles candidates.

Madame Sonia Wyss, officières de l'état civil brevetée, formatrice et experte, officiant à l'état civil de Baar. Elle va être présentée par Madame Susanna Oechslin, Vice-présidente de l'Association zurichoise. Madame Wyss est également membre de cette Association.

Madame Sandrine Pocobelli, également officière de l'état civil brevetée, experte, officiant à l'état civil de Martigny/Monthey va être présentée par Madame Frédérique Vocat officière à Martigny. Madame Pocobelli est un membre individuel de notre Association suisse.

Monsieur Peterhans demande si dans l'Assemblée il y a un autre membre qui désire se présenter. Personne ne s'annonce pour un de ces postes.

Les scrutateurs dénombrent pour la nomination de Sandrine Pocobelli, 2 abstentions, sans opposition.

Et pour la nomination de

Sonja Wyss également 2 abstentions, sans opposition.

Les 2 nouvelles candidates acceptent volontiers leur nomination. Monsieur Peterhans les félicite et leur remet une petite attention.

7. Divers

Les nouveaux flyers concernant notre profession ont été mis sur pied par la commission de Suisse centrale. Il est possible de les obtenir auprès du secrétariat de l'école BWD dans les 3 principales langues nationales.

En 2014, 35 offières et officiers ont obtenus leur brevet fédérale. Depuis la création de ce brevet en 2005, 547 brevets au total ont été remis.

C'est avec beaucoup d'engagement que les cours mis à disposition en Romandie et en Suisse allemande ont été suivis. Nous remercions sincèrement tous les intervenants permettant ces formations.

Nous recherchons toujours de nouvelles/aux formatrices/teurs. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer soit à notre école BWD pour la partie alémanique ou auprès du groupe latin pour la partie tessinoise et romande.

Monsieur Willy Zimmermann avec le soutien de Monsieur Willi Heussler ont travaillé la nouvelle version 2015 de „Evolution du droit de cité et du nom“. Ce document est à disposition sur notre site. La traduction en italien et en français n'est pour l'instant pas disponible. Nous sommes toujours à la recherche de personnes qui s'annonceraient pour la traduction de ce document.

Le formulaire concernant l'autorité parentale conjointe sera bientôt à disposition dans Infostar. Cela a été décidé en avril dernier lors de l'Assemblée des autorités de surveillance.

